



Carcassonne le 19 juin 2025

DGA TRANSITION ECOLOGIQUE ET MOBILITES  
Direction du développement, de l'environnement  
et des territoires

Service environnement et agriculture

Tél : 04.68.11.66.32  
[urbanisme@aude.fr](mailto:urbanisme@aude.fr)

**Monsieur le Maire**  
**Mairie**  
**6 RUE DE LA MAIRIE**  
**11200 PARAZA**

Objet : Révision allégée N°1 de votre PLU

Vos réf. : Votre courrier du 21 mai 2025

Monsieur le Maire,

Vous m'avez adressé le 21 mai dernier, pour avis, le projet de révision allégée N°1 de votre PLU, et je vous en remercie.

J'ai l'honneur de vous informer que l'examen des documents par les services du Département de l'Aude appelle les remarques suivantes notamment :

✓ **Au titre du Domaine Public Routier Départemental :**

*La révision allégée n°1 a pour objectif de réduire la superficie de la zone A constructible au profit de la zone N, dans une démarche de protection paysagère des abords du Canal du Midi sur environ 5 hectares.*

*Cette modification s'effectue sans remettre en cause le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU.*

✓ **Au titre de la continuité hydraulique / GEMAPI :**

Pour ce qui concerne les infrastructures routières départementales qui pourraient être impactées par les eaux pluviales, les aménagements/urbanisation nouveaux ne doivent pas augmenter leur risque de submersion, comparativement à la situation initiale avant aménagement, quel que soit le zonage, et ce jusqu'à des occurrences de pluie au minimum centennales.

✓ **Au titre de l'eau et l'assainissement :**

Cette révision allégée n'a aucun impact sur les volets eau potable et assainissement.

Je vous sollicite également par la présente afin que vous me fassiez parvenir, sur support numérique et/ou papier, un exemplaire de votre carte dès que votre document d'urbanisme sera opposable.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma respectueuse considération.



**Alexandre NOËL**

Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur du développement, de  
l'environnement et des territoires